

**Convention de mise à disposition de la  
Salle des Montagnols - Particuliers  
Lot. Benoit et Jane Gloriès**

Entre les soussignés :

**D'une part,**

M. Paul GRIFFE, Maire de la commune de Cuxac-Cabardès (Aude), agissant en cette qualité pour le compte de la commune,

**Et, d'autre part,**

Mme ou M.....N° téléphone.....

Domicilié (adresse)....., » le locataire »

**Il a été convenu ce qui suit :**

**1/** La commune met à disposition de Mme ou M.....

La salle polyvalente (comprenant une salle, un espace traiteur et des sanitaires jouxtant)

Le (date ou durée).....

**2/** Cette salle sera utilisée pour .....

À l'exclusion de tout autre usage.

**3/ Obligations du « locataire » :**

a) le locataire doit occuper les lieux en veillant à respecter la tranquillité des proches habitants. Le niveau sonore de la musique doit rester raisonnable et **les portes et fenêtre doivent rester fermées afin de ne pas gêner les voisins**. L'utilisation nocturne de la salle est limitée à **2h du matin**.

**b) Le stationnement aux abords immédiats de la salle est interdit sauf véhicules de service et personnes à mobilité réduite.**

**c) Interdiction formelle :**

- **L'adjonction de matériel est interdit** sauf autorisation expresse de la Mairie ;
- **d'utiliser les flammes nues** telles que chandelles, bougies, feu de Bengale, etc ;
- **de coucher dans le foyer ;**
- **de prêter ou sous-louer à toute autre personne.**

d) Il doit rendre les lieux et les équipements en bon état de propreté et de rangement. Les tables et les chaises devront être rangées sur leur chariot après essuyage.

Les éventuels frais de nettoyage seront retenus sur la caution. Le locataire doit signaler sans délai à la Mairie toute dégradation constatée des lieux (salle et équipements).

e) L'éclairage et le chauffage devront être coupés à la fin de la manifestation. Pensez à vérifier également dans les sanitaires que l'éclairage soit éteint.

f) La clé devra être rendue à la Mairie le lendemain de la soirée, ou le lundi suivant pour une manifestation se déroulant le week-end. La caution sera rendue dans les 5 jours suivants, sauf problème de nettoyage ou de dégradation.

g) Balais, pelles, seau et serpillère sont fournis. Les produits de nettoyage sont à la charge des locataires.

#### **h) Assurance**

Le locataire est responsable de tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à disposition. Il déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant cette responsabilité (attestation d'assurance précisant les lieux et dates de location). Fournir un exemplaire lors de la signature de la présente convention.

#### **i) Tarifs de la location**

Pour les habitants de la commune	200 €
Pour les extérieurs	700€
Pour les associations de la commune	90 €
Pour les associations de l'intercommunalité	140 €
Pour les associations extérieures	240 €

#### **j) Caution**

Une caution de 1000€ (deux chèques de 500€ à l'ordre du trésor public) sera déposée lors de la signature de la présente convention, en garantie des dommages éventuels. Cette caution sera retenue dans les 5 jours suivant la restitution de la clé, si la salle n'est pas rendue dans l'état initial.

#### **4/ Mesure de sécurité**

**Sécurité : téléphone : La salle n'ayant pas de téléphone fixe, le locataire s'engage à avoir à sa disposition un téléphone portable pendant toute la durée de la location.**

**Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter une capacité d'accueil de 299 personnes (à voir conformité places assises), conformément aux normes établies après passage de la commission de sécurité. Seule la responsabilité personnelle ou morale du bénéficiaire se trouvera engagée en cas de dépassement.**

Veillez respecter la notice de fonctionnement de l'éclairage et du chauffage,

D'une manière générale, le locataire interdit toute activité dangereuse et respecte les dispositions légales d'hygiène et de sécurité en particulier :

- La circulation des utilisateurs ne doit pas gêner aux abords et à l'intérieur de la salle à proximité des issues de secours.
- La circulation à l'intérieur du parc est autorisée uniquement pour les personnes à mobilité réduite et les véhicules de service.
- Les blocs autonomes doivent rester visibles.

- Les issues de secours doivent rester accessibles pour permettre une évacuation rapide du public.
- Six extincteurs sont mis à disposition pour combattre tout départ d'incendie après l'évacuation du public.
- Les installations électriques ne doivent pas être « bricolées » ou surchargées.
- **Aucune décoration ne devra être apposée sur les murs.** Il est d'autre part, formellement interdit de planter des clous ou de percer dans quelque endroit que ce soit de la salle, ni punaise, ni ruban adhésif sur la peinture.
- Aucun matériel de cuisson ne devra être introduit dans la salle (four, barbecue, bouteille de gaz).

En cas de sinistre, le bénéficiaire doit :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la panique
- Assurer la sécurité des personnes
- Ouvrir les portes de secours
- Alerter les pompiers (18)

Le locataire déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

Fait à Cuxac-Cabardès, le.....

Le locataire,  
*(Signature précédée de la mention*  
 « **Lu et approuvé** »)

Le Maire,

**POUR EFFECTUER L'ETAT DES LIEUX, prendre rendez-vous avec Madame GIOVANNANGELI - Contact au : 06.78.83.45.39**

Un trousseau de clé comprenant 1 clé de la salle, 1 clé de l'espace traiteur, 1 clé des sanitaires, 1 clé de la barrière de secours ainsi qu'une clé du boîtier électrique vous sera donné au moment de l'état des lieux.

Inventaire du mobilier de la salle :

- 35 tables pliantes (*possibilité jusqu'à 50*)
- 100 chaises (*possibilité jusqu'à 250*)
- 2 vestiaires porte-cintres (*possibilité jusqu'à 5*)
- 20 manges-debout

Inventaire matériel d'entretien :

- Un balai
- Un balai ciseau
- Un seau essoreur et un balai espagnol
- Une pelle et balayette

**Clé servant à allumer les suspensions**

**Merci de bien lire les notices pour les éclairages et le chauffage avant toute utilisation.**